



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/02/18

Reçu en Préfecture le : 27/02/18  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 26 février 2018**  
**D - 2018/41**

***Aujourd'hui 26 février 2018, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

Présidence de Madame Virginie CALMELS de 18h38 à 18h52

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENOU, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,  
*Monsieur Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM présent à partir de 15h55 et Monsieur Philippe FRAILE MARTIN présent à partir de 16h10*

**Excusés :**

Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Maribel BERNARD, Madame Cécile MIGLIORE

## **Etablissements culturels de la Ville de Bordeaux. Tarifs. Autorisation**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux poursuit sa réflexion autour de sa politique tarifaire dans le domaine culturel.

En mars 2017, les tarifs d'accès aux collections permanentes et aux expositions temporaires des musées ont été révisés. Le périmètre des établissements culturels concernés par la politique tarifaire doit aujourd'hui être élargi au Muséum dans le cadre de sa réouverture en 2018.

La Ville propose que les gains générés par cette nouvelle réforme tarifaire continuent à bénéficier directement aux établissements culturels, et notamment aux acquisitions afin d'associer le public à l'enrichissement des collections municipales, selon les modalités d'intéressement mises en place en 2014 :

- le montant annuel moyen des recettes de billetterie réalisées en 2013, avant la première réforme tarifaire, était de 320 000 euros ;
- ce montant constitue une base annuelle qui, tant qu'elle n'est pas atteinte, ne donne lieu à aucun intéressement ;
- une fois ces 320 000 euros atteints, 40% des recettes supplémentaires de billetterie sont réaffectées aux établissements générant des recettes de billetterie.

Je vous propose donc aujourd'hui de modifier et d'enrichir notre gamme tarifaire par la mise en place des dispositions suivantes.

### **A – Droits d'entrée dans les établissements culturels**

	Plein tarif	Tarif réduit
Musée des Arts décoratifs et du Design	5,00 euros	3,00 euros
Musée d'Aquitaine	5,00 euros	3,00 euros
Musée des Beaux-arts seul	5,00 euros	3,00 euros
Musée des Beaux-arts + Galerie des Beaux-arts	7,00 euros	4,00 euros
CAPC – sans exposition dans la nef	5,00 euros	3,00 euros
CAPC – avec exposition dans la nef	7,00 euros	4,00 euros
Centre Jean Moulin	Gratuit	
Muséum – plus de 18 ans sans exposition temporaire	5,00 euros	3,00 euros
Muséum – plus 18 ans avec exposition temporaire	7,00 euros	4,00 euros
Muséum – de 6 à 18 ans	3 euros	
Base sous-marine	5,00 euros	3,00 euros
Bordeaux Patrimoine Mondial	Gratuit	
Jardin Botanique	4,00 euros	2,00 euros

## **A.1 – Tarifs réduits et gratuités applicables à tous les établissements**

### ● **Tarif réduit**

- Jeunes entre 6 et 18 ans au Muséum.
- Groupes d'adultes de 10 personnes et plus.
- Étudiants autres que ceux des filières énumérées ci-après.
- Demandeurs d'emploi.
- Titulaires de la *Carte famille nombreuse*.
- Détenteurs d'un abonnement annuel à la Cité du vin.
- En cas de fermeture partielle de l'établissement.

### ● **Gratuité d'accès**

- Jeunes de moins de 18 ans (de moins de 6 ans au Muséum).
- Titulaires de la *Carte jeunes*.
- Accompagnateur majeur d'un titulaire de *Carte jeunes* de moins de 16 ans (dans la limite d'un accompagnateur par porteur de *Carte*).
- Handicapés.
- Accompagnateur de personnes handicapées.
- Bénéficiaires de minimas sociaux, et notamment :
  - RSA (revenu de solidarité active)
  - ASS (allocation de solidarité spécifique)
  - ATS (allocation transitoire de solidarité)
  - ASPA (allocation de solidarité aux personnes âgées)
  - ATA (allocation temporaire d'attente)
- Détenteurs du *Pass Musées Bordeaux* développé par la Ville de Bordeaux.
- Détenteurs d'un *Pass Pro*, délivré par la Ville de Bordeaux et destiné aux acteurs institutionnels culturels leur permettant gratuitement d'accéder, pour une durée de 48 heures, aux différents établissements culturels municipaux et leur permettant ainsi de découvrir ces derniers.
- Détenteurs d'un *Bordeaux Métropole CityPass*, dispositif développé par l'Office de tourisme et faisant l'objet d'un partenariat spécifique.
- Personnel de la Ville de Bordeaux et de Bordeaux Métropole.
- Étudiants en journalisme et médiation culturelle ainsi que les étudiants des filières artistiques des universités et écoles d'art publiques : architecture, histoire de l'art, archéologie, arts appliqués, arts plastiques, arts graphiques, design et création industrielle, métiers d'art, photographie, mode et stylisme, patrimoine et paysage.
- Détenteurs de la carte de Grand donateur délivrée par la Ville de Bordeaux aux grands mécènes des établissements culturels.
- Journalistes.
- Détenteurs de la carte ICOM (International Council of Museums), de la carte Icomos (Conseil International des Monuments et des sites) et de la carte de guide-conférencier.
- Porteurs de la carte *Opération Sentinelle*.

Ces tarifs réduits et gratuités sont subordonnés à la présentation d'un justificatif en cours de validité.

Afin de permettre à chaque établissement de pouvoir donner, à titre exceptionnel ou dans le cadre de partenariats, des billets gratuits que le bénéficiaire pourra utiliser quand il le souhaite, un volume de 150 billets gratuits par établissement culturel est attribué chaque année. Les billets délivrés par un établissement culturel ne sont utilisables que dans celui-ci et sont valables pour les collections permanentes et les expositions temporaires.

## **A.2 – Gratuités et réductions spécifiques**

### **● Partenaires privilégiés des établissements**

Des gratuités spécifiques sont accordées aux partenaires privilégiés des établissements culturels pour l'accès au dit établissement :

- Musée des Arts décoratifs et du Design : Association des amis du Musée des Arts décoratifs et du Design.
- Musée d'Aquitaine : Association des Amis du Musée d'Aquitaine.
- Musée des Beaux-arts : Amis du Musée des Beaux-arts de Bordeaux, Amis du Musée des Beaux-arts de Bordeaux.
- CAPC, musée d'art contemporain : Association des Amis du CAPC, abonnés du CAPC (tels que définis ci-dessous en C-8, CIMAM (International Committee for Museums and collections of Modern Art).
- Muséum : Association Amuséum, Société Linnéenne de Bordeaux.
- Jardin Botanique : Société Linnéenne de Bordeaux, Association pour la connaissance du monde végétal OÍKOS, Association OPEA (Orchidées et Plantes Exotiques d'Aquitaine).

Les bénéficiaires des gratuités énumérées ci-dessus bénéficient du tarif réduit dans les autres établissements culturels que celui avec lequel ils sont partenaires.

Ces gratuités sont subordonnées à la présentation d'un justificatif en cours de validité.

### **● Étudiants**

Afin de prendre en compte la vocation pédagogique des établissements culturels, des gratuités particulières sont accordées aux étudiants de filières spécifiques :

- Musée d'Aquitaine : étudiants en sciences sociales
- Muséum et Jardin Botanique : étudiants en Sciences de la vie et de la Terre et en Médiation de la science

Ces gratuités sont subordonnées à la présentation d'un justificatif en cours de validité.

### **● *Happy hour* au Muséum**

Lorsque le billet est vendu moins d'une heure avant la fermeture du Muséum, le tarif réduit s'applique.

## **A.3 – Journées spécifiques**

L'entrée aux établissements culturels est gratuite pour tous le premier dimanche de chaque mois à l'exception des mois de juillet et août.

Si ce premier dimanche tombe un jour férié où l'établissement culturel est fermé au public, ce dispositif de gratuité n'est pas reporté le dimanche suivant.

L'entrée aux établissements culturels est gratuite pour tous lors des journées nationales : *Nuit européenne des musées, Journées européennes du patrimoine...*

## **B – Pass Musées Bordeaux**

Le *Pass Musées Bordeaux* répond à une demande d'un public d'origine essentiellement locale, caractérisée par une fréquentation régulière des musées et établissements culturels.

L'achat d'un *Pass Musées Bordeaux* permet au titulaire de bénéficier d'un accès illimité aux expositions temporaires et aux collections permanentes dans les établissements culturels suivants :

- Musée des Arts décoratifs et du Design
- Musée d'Aquitaine
- Musée des Beaux-arts

- CAPC, musée d'art contemporain
- Muséum
- Base sous-marine
- Jardin Botanique

L'offre s'étendant à ces deux derniers établissements, il convient de réévaluer le coût du *Pass Musées Bordeaux* comme suit :

- Formule *Solo* : 25 euros
- Formule *Duo* : 37,50 euros

Les partenaires privilégiés des établissements culturels énumérés ci-dessus en A.2, sur présentation d'un justificatif en cours de validité, pourront bénéficier du tarif préférentiel suivant sur le montant des *Pass Musées Bordeaux* :

- Formule *Solo* : 12,50 euros
- Formule *Duo* : 19 euros

Le remplacement d'une carte *Pass Musées Bordeaux* perdue ou détériorée est facturé au prix de 2 euros.

150 *Pass Musées Bordeaux* pourront être offerts chaque année dans le cadre d'opérations de partenariats.

## **C – Actions culturelles des établissements**

Les dispositions qui suivent s'appliquent aux établissements suivants :

- Musée des Arts décoratifs et du Design
- Musée d'Aquitaine
- Musée des Beaux-arts
- CAPC, musée d'art contemporain
- Muséum
- Base sous-marine
- Bordeaux Patrimoine Mondial / Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine
- Jardin Botanique

### **C.1 – Visites commentées à destination des individuels**

Il s'agit de visites s'adressant à des particuliers, sur inscription individuelle.

Le tarif d'accès à ces visites est le prix d'entrée majoré de 3 euros (5 euros pour le Muséum).

- Gratuité pour les titulaires de la *Carte jeunes* de la Ville de Bordeaux.
- Gratuité pour les partenaires privilégiés des établissements culturels énumérés ci-dessus en A-2 pour les visites commentées dudit établissement.

Un nombre minimum et/ou maximum de participants à ces visites peut être arrêté et fixé dans règlement de visite de chaque établissement.

### **C.2 – Visites guidées à destination des groupes**

Ce sont des visites sur réservation, s'adressant à des groupes préconstitués accompagnés d'un guide du musée ou de l'établissement.

Pour tous les établissements :

- Gratuité pour les groupes constitués de personnes handicapées (y compris leurs accompagnateurs).

Tarifs pour les musées :

- En semaine, pendant les heures d'ouverture de l'établissement culturel : prix d'entrée au tarif réduit par personne + 50 euros par groupe.
- Les week-ends et jours fériés, pendant les heures d'ouverture de l'établissement culturel : prix d'entrée au tarif réduit par personne + 65 euros par groupe.

Tarifs pour la Base sous-marine :

- Exposition + histoire de la Base sous-marine :
  - En semaine, pendant les heures d'ouverture de l'établissement culturel : prix d'entrée au tarif réduit par personne + 40 euros par groupe.
  - Les week-ends et jours fériés, pendant les heures d'ouverture de l'établissement culturel : prix d'entrée au tarif réduit par personne + 55 euros par groupe.
- Histoire de la Base sous-marine seule :
  - En semaine, pendant les heures d'ouverture de l'établissement culturel : 40 euros par groupe.
  - Les week-ends et jours fériés, pendant les heures d'ouverture de l'établissement culturel : 55 euros par groupe.

Tarifs pour Bordeaux Patrimoine Mondial :

- En semaine, pendant les heures d'ouverture de l'établissement culturel : 50 euros par groupe.
- Les week-ends et jours fériés, pendant les heures d'ouverture de l'établissement culturel : 65 euros par groupe.

Tarifs pour le Jardin Botanique :

- En semaine, pendant les heures d'ouverture de l'établissement culturel : prix d'entrée au tarif réduit par personne + 40 euros par groupe.
- Les week-ends et jours fériés, pendant les heures d'ouverture de l'établissement culturel : prix d'entrée au tarif réduit par personne + 55 euros par groupe.

### **C.3 – Visites privées**

La notion de visite privée s'entend comme la privatisation d'une visite d'un établissement culturel en dehors de ses heures d'ouverture.

Tarifs pour les musées :

- Groupes jusqu'à 25 personnes :
  - Forfait de 500 euros incluant le prix d'entrée à l'établissement culturel et la mise à disposition d'un médiateur.
  - Des frais techniques, de gardiennage et de nettoyage pourront être ajoutés (sur devis).
- Groupes de plus de 25 personnes :
  - Forfait de 500 euros incluant le prix d'entrée à l'établissement culturel et la mise à disposition d'un médiateur.
  - 25 euros supplémentaires par personne à partir de la vingt-sixième personne.
  - Des frais techniques, de gardiennage et de nettoyage pourront être ajoutés (sur devis).

Tarifs pour la Base sous-marine, Bordeaux Patrimoine Mondial et le Jardin Botanique :

- Groupes jusqu'à 25 personnes :
  - Forfait de 200 euros incluant le prix d'entrée à l'établissement culturel et la mise à disposition d'un médiateur.
  - Des frais techniques, de gardiennage et de nettoyage pourront être ajoutés (sur devis).
- Groupes de plus de 25 personnes :
  - Forfait de 200 euros incluant le prix d'entrée à l'établissement culturel et la mise à disposition d'un médiateur.
  - 10 euros supplémentaires par personne à partir de la vingt-sixième personne.
  - Des frais techniques, de gardiennage et de nettoyage pourront être ajoutés (sur devis).

Dans le cadre d'une mise à disposition payante d'un espace d'un établissement, les visites privées associées seront facturées au tarif de 6 euros par personne.

#### **C.4 – Visites thématiques à destination des individuels**

Il s'agit de visites centrées sur des thématiques particulières, s'adressant à des particuliers, sur inscription individuelle.

- Musée des Beaux-arts : « Regards croisés sur une œuvre » et « Visites thématiques autour de la collection ». Le tarif d'accès à ces visites est au prix unique de 6 euros ; il comprend l'accès au Musée.
- CAPC, musée d'art contemporain : visite thématique en lien avec la collection et étude de cas d'œuvre. Le tarif d'accès à ces visites est au prix unique de 7 euros ; il comprend l'accès au Musée.
- Base sous-marine : visites sur l'histoire du site. Le tarif d'accès à ces visites, hors exposition, est au prix unique de 3 euros.
- Bordeaux Patrimoine Mondial : « Balades urbaines » : le tarif d'accès à ces visites est au prix unique de 3 euros (gratuité pour les titulaires de la *Carte jeunes* de la Ville de Bordeaux).

Les visites de chantiers patrimoniaux sont gratuites.

#### **C.5 – Visites scolaires**

Les **visites libres** organisées dans le cadre scolaire ou périscolaire sont gratuites ; le temps de préparation de la visite avec les équipes de l'établissement culturel concerné est gratuit.

Les **visites** organisées dans le cadre scolaire ou périscolaire (hors visites organisées dans le cadre des temps d'activité périscolaires qui bénéficient d'animateurs spécifiques) **bénéficiant de l'intervention d'un médiateur** mis à disposition par l'établissement culturel visité sont gratuites.

#### **C.6 – Ateliers pour enfants / ateliers famille**

- 5 euros par participant.
- Possibilité de réserver l'intégralité d'un atelier pour un tarif forfaitaire de 60 euros pour un groupe allant jusqu'à 12 enfants + 5 euros par enfant supplémentaire (goûter non fourni).

#### **C.7 – Cours, ateliers et stages pour adultes**

- Musée des Beaux-arts – Cours de dessin : 7 euros la séance.
- CAPC, musée d'art contemporain – Ateliers :
  - Ateliers adultes : 80 euros le cycle au tarif plein et 40 euros pour les abonnés du CAPC, musée d'art contemporain
  - Ateliers « Théma » : 31 euros le cycle
  - Stages « Vacances / workshop » : 61 euros le stage
  - Stages de pratiques artistiques contemporaines : 62 euros le stage au tarif plein et 31 euros pour les abonnés du CAPC, musée d'art contemporain.
- Jardin Botanique – Ateliers :
  - Ateliers horticoles : 20 euros la demi-journée
  - Ateliers créatifs : 20 euros la demi-journée et 40 euros la journée complète
  - Pour ces Ateliers, le demi-tarif est appliqué aux adhérents de l'Association pour la connaissance du monde végétal OÏKOS.

#### **C.8 – Abonnements spécifiques**

Un abonnement est proposé au CAPC, musée d'art contemporain, qui donne accès à toutes les expositions du musée ainsi qu'à toutes les visites, événements, vernissages... proposés par le Musée. Cet abonnement nominatif, valable pour une durée d'une année, est au tarif suivant :

- Formule Solo : 31 euros
- Formule Duo : 46,50 euros

### **C.9 – Conférences**

Les conférences programmées au sein des établissements culturels sont d'accès libre.

### **D – Outils d'aide à la visite**

Les outils d'aide à la visite sont les Smartphone, tablettes, audio-guides... mis à disposition des visiteurs d'un établissement culturel le temps d'une visite :

- 2,50 euros par outil prêté.
- Gratuit pour les partenaires privilégiés des établissements culturels énumérés ci-dessus en A-2 pour les outils d'aide à la visite mis à disposition par ledit établissement.
- Gratuit pour les titulaires de la Carte jeunes de la Ville de Bordeaux.
- Gratuit pour les moins de 18 ans au Musée d'Aquitaine dans le cadre du jeu *Quantum Arcana*.
- Les casques audioguides nécessaires au spectacle en anglais présenté au Muséum sont gratuits.

Les guides d'aide à la visite édités par le Musée des Arts décoratifs et du Design sont proposés au tarif unique de 2 euros.

La présente délibération annule et remplace la délibération D-2017-79 du 6 mars 2017 à compter de l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs telle que prévue ci-dessous.

Entrée en vigueur des tarifs de la présente délibération :

- Lundi 20 mars 2018.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à appliquer ces tarifs et à valider leur prise d'effet.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 février 2018

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Fabien ROBERT**